



Distr. générale  
10 février 2015

Français  
Original : anglais

### ***Conférence ministérielle africaine sur l'environnement***

#### **Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

##### **Quinzième session**

Réunion du Groupe d'experts

Le Caire, 2-4 mars 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Exposés sur des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

## **Projet de programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période biennale 2015-2016**

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. La quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a pour principal objectif d'offrir aux ministres africains chargés de l'environnement une occasion de discuter des moyens de tirer parti du capital naturel de l'Afrique, en tenant compte de la richesse de la diversité biologique et des écosystèmes de la région, et de la manière dont la région pourrait ainsi assurer un développement durable et éliminer la pauvreté.
2. La quinzième session sera également l'occasion de se pencher sur les mesures de fond qui doivent être adoptées pour donner suite aux principales conclusions de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), tenue à Nairobi en juin 2014, et des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires de l'Assemblée de l'Union africaine, tenues à Malabo en juin 2014 et à Addis-Abeba en janvier 2015, en particulier s'agissant du commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages et du programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable.
3. Les ministres participant à la session passeront en revue et analyseront les conclusions de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Lima en décembre 2014, et débattront des préparatifs des pays d'Afrique en vue de la vingt et unième session, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, à l'occasion de laquelle un nouvel instrument juridique devrait être parachevé. Les négociations actuellement menées au sujet des changements climatiques sont entrées dans une phase critique en vue de l'accord juridique à conclure en 2015, et la quinzième session constituera un cadre opportun pour aborder les enjeux pour le continent et pour convenir d'une feuille de route le concernant en prévision de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
4. Les ministres examineront également des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, notamment l'élaboration et la mise en œuvre des programmes phares régionaux et l'entrée en fonctions des comités techniques spécialisés de l'Union africaine et les conséquences pour la Conférence. Ils examineront en outre l'état et l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale de la Conférence. Les derniers bilans montrent que les contributions des États membres au Fonds restent assez faibles, ce qui entrave l'exécution des activités de la

\* AMCEN/15/EGM/1.

Conférence. Il est donc urgent que les ministres procèdent à des analyses critiques et formulent de nouvelles orientations sur la façon d'accroître les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

5. Le Groupe d'experts portera également plusieurs points à l'attention des ministres, y compris les conséquences des conclusions de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le projet connexe de lignes directrices de l'Union africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la Stratégie africaine sur les changements climatiques, la Déclaration de Gaborone sur le développement en Afrique, le renforcement de la mise en œuvre du droit de l'environnement en Afrique et les questions marines et côtières.

6. Le projet de programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tient compte des engagements pris par les chefs d'État et d'autres acteurs à l'occasion de diverses réunions internationales; des décisions adoptées par l'Assemblée de l'Union africaine; du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); des décisions adoptées par les conférences des Parties aux conventions mondiales et régionales sur l'environnement pertinentes; des initiatives régionales dans les domaines de l'environnement et du développement durable; et des déclarations et des décisions adoptées par la Conférence à ses sessions antérieures.

7. Par conséquent, il convient de noter que le projet de programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période biennale 2015-2016 a pris en compte les principaux textes issus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, des vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires de l'Assemblée de l'Union africaine, ainsi que d'autres questions et initiatives en matière d'environnement et de développement durable en Afrique. Le programme de travail sera affiné à la lumière des conclusions et décisions de la quinzième session de la Conférence.

## **II. Groupes d'activités prévus dans le programme de travail pour la période biennale 2015-2016**

8. Le projet de programme de travail pour la période biennale 2015-2016 s'articule autour de groupes de programmes phares régionaux, de processus mettant en jeu les conventions sur l'environnement et des activités connexes d'information et de renforcement des capacités à mettre en œuvre durant la période. Ces groupes seront complétés et harmonisés pour tenir compte de l'application des textes issus des principales réunions internationales et régionales, des décisions de l'Assemblée de l'Union africaine et de la déclaration et des décisions de la quinzième session de la Conférence.

### **A. Programmes phares régionaux**

9. Au paragraphe 4 de sa décision 14/1 sur la stratégie de l'Afrique pour le développement durable après Rio+20, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a décidé d'élaborer et de mener à bien des programmes phares régionaux contribuant à l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en Afrique. La décision a ensuite été approuvée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à l'occasion du sommet qu'il a tenu à Addis-Abeba en janvier 2013. Au cours des réunions de travail ultérieures organisées par l'Union africaine et par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, des projets de notes de réflexion ont été établies pour les différents programmes phares régionaux approuvés pendant la cinquième session extraordinaire de la Conférence à Gaborone en octobre 2013.

10. À sa cinquième session extraordinaire, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a adopté la décision SS.V/3, par laquelle elle est convenue d'établir un comité directeur au sein de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en vue d'orienter globalement l'élaboration et la mise en œuvre cohérentes des programmes phares régionaux. Elle demandait au Comité directeur d'établir tout comité de coordination des programmes, groupe de travail et autre organe pertinent nécessaire pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation effectifs des programmes phares régionaux.

11. Par conséquent, au cours de la période 2015–2016, les efforts seront axés sur la finalisation de l'élaboration des programmes phares régionaux et le lancement de leur mise en œuvre.

Les cinq programmes phares régionaux sont les suivants :

- a) Partenariat africain pour une économie verte;
- b) Gestion durable des terres, désertification, diversité biologique et adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes;

- c) Partenariat pour la consommation et la production durables en Afrique;
- d) Programme africain de développement des énergies durables;
- e) Évaluation intégrée de l'environnement en Afrique pour le développement durable.

12. Les cinq programmes phares régionaux seront mis en œuvre dans le but d'atteindre l'objectif global visant à éliminer la pauvreté et à créer des moyens de subsistance durables dans la région. Le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le développement des compétences seront intégrés en tant que thèmes transversaux dans tous les programmes phares.

## **B. Conventions relatives à l'environnement**

13. Les éléments clefs de ce groupe incluent :

- a) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- b) La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
- c) La Convention sur la diversité biologique;
- d) Les conventions sur les produits chimiques;
- e) La Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental, telle qu'amendée, et la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique centrale et occidentale (Convention d'Abidjan);
- f) La Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention de Maputo);
- g) La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique.

## **C. Activités de renforcement des capacités et autres activités**

14. Les éléments clefs de ce groupe incluent :

- a) Le processus et les rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, la production de rapports sur ce sujet et l'organisation de séminaires et ateliers;
- b) L'éducation et la formation en matière d'environnement;
- c) La célébration de manifestations consacrées à l'environnement aux fins de la sensibilisation, notamment la Journée africaine de l'environnement (Journée Wangari Maathai);
- d) L'application des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

15. Le projet de programme de travail de la Conférence pour la période biennale 2015-2016 indique les principaux objectifs et éléments clefs du programme de travail, les activités concrètes à entreprendre et les éventuels collaborateurs (voir annexe).

## **III. Conclusion**

16. La mise en œuvre des programmes phares régionaux constituera la principale composante du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période biennale 2015-2016, ce qui devrait contribuer à accroître l'intensité des activités de la Conférence dans la région. Les programmes phares régionaux seront également une bonne occasion de créer des synergies avec d'autres initiatives en cours et d'améliorer la mobilisation des ressources.

## Annexe

## Programme de travail pour la période biennale 2015-2016

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>	<i>Collaborateurs (liste indicative)</i>
<b>1. Programmes phares régionaux</b>			
Partenariat africain pour une économie verte	Fournir un système de renforcement des capacités et d'appui technique coordonné et intégré aux pays africains en vue de mettre en œuvre les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable relatifs à l'économie verte et contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des plateformes et manifestations régionales/sous-régionales/nationales pour aider à mieux comprendre la contribution d'une économie verte inclusive au développement de l'Afrique</li> <li>Appuyer l'intégration d'approches et de mesures en faveur d'une économie verte inclusive aux cadres stratégiques régionaux (existants)</li> <li>Lancer des mécanismes, programmes et activités conjoints visant à renforcer les capacités des pays africains d'intégrer les principes et objectifs en matière d'économie verte aux stratégies nationales de développement existantes</li> <li>Entreprendre des évaluations quantitatives et qualitatives des principales possibilités et options permettant de promouvoir une économie verte inclusive</li> <li>Appuyer des programmes de formation, de développement des compétences et d'entrepreneuriat des jeunes pour permettre aux pays africains de tirer parti de nouveaux domaines de l'économie verte</li> <li>Créer un réseau d'institutions de recherche de premier plan sur les politiques africaines à même d'appuyer et de fournir des études et des conseils de politique générale sur les questions d'économie verte</li> <li>Appuyer l'élaboration de plans et stratégies d'investissement nationaux</li> <li>Recenser les meilleures pratiques et produire et diffuser des connaissances sur les questions d'économie verte</li> <li>Identifier les principales questions que les processus mondiaux de consultation et de négociation sur l'économie verte doivent aborder.</li> <li>Favoriser la participation du secteur privé et des grands groupes dans la promotion de la transition vers une économie verte</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du Travail, Banque africaine de développement (BAfD), Fonds mondial pour la nature, Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Gestion durable des terres, désertification, diversité biologique et adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes	Fournir un cadre permettant aux pays et aux parties prenantes d'agir de manière coordonnée à tous les niveaux pour l'adaptation aux changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la conservation de la diversité biologique et des ressources en eau et la promotion de l'intégrité et de la résilience des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le dialogue dans les innovations/réformes politiques et institutionnelles</li> <li>Mettre en œuvre des projets innovants à titre de démonstration</li> <li>Nouer des partenariats</li> <li>Appuyer la production et la diffusion de connaissances (analyse des politiques et communication)</li> <li>Renforcer les capacités humaines et institutionnelles</li> </ul>	NEPAD, PNUE, PNUD, Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC), Commission de l'Union africaine

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>	<i>Collaborateurs (liste indicative)</i>
Partenariat pour des modes de consommation et de production durables en Afrique	Fournir un appui à l'élaboration, l'intégration, la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle des programmes et projets de promotion de la consommation et de la production durables dans la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des ateliers régionaux et nationaux de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les programmes relatifs à la consommation et à la production durables</li> <li>• Appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle d'initiatives et de mécanismes spécifiques au titre du Cadre décennal de programmation concernant des modes de consommation et de production durables en Afrique</li> <li>• Coopérer avec les partenaires du développement pour fournir une assistance financière et technique en vue d'appuyer, aux niveaux régional et national, des activités visant à promouvoir la consommation et la production durables</li> <li>• Collaborer avec les parties prenantes, notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs en Afrique, pour garantir l'émergence d'un consensus et l'adoption sans réserve des initiatives en matière de consommation et de production durables par les acteurs concernés</li> <li>• Publier des documents sur la consommation et la production durables et des supports de référence adaptés au contexte des pays africains</li> </ul>	PNUE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, CEA, Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, Ministère allemand de l'environnement
Programme africain de développement des énergies durables	Faciliter la fourniture d'un système d'appui coordonné et intégré aux pays africains pour développer leur secteur de l'énergie et parvenir à composer un panier énergétique durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les principales questions que les pays africains et la communauté internationale doivent aborder et favoriser l'élaboration de positions communes</li> <li>• Nouer des partenariats avec les principales parties prenantes en vue de fournir la large gamme d'outils de renforcement des capacités, d'appui à la conception de projet et de financement nécessaires à la croissance des énergies durables sur tout le continent</li> <li>• Exploiter les plateformes/programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux existants pour approfondir l'action commune et la collaboration des institutions africaines et des parties prenantes clés impliquées dans le développement des énergies durables, notamment l'initiative Énergie durable pour tous</li> <li>• Appuyer la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre régional pour les énergies durables</li> <li>• Lancer des mécanismes, programmes et activités conjoints visant à renforcer les capacités des pays africains d'intégrer les principes et objectifs en matière d'énergies durables aux stratégies nationales de développement existantes</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, NEPAD, PNUE, BafD, PNUD, CAPC

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>	<i>Collaborateurs (liste indicative)</i>
Évaluation intégrée de l'environnement en Afrique pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire et favoriser l'utilisation d'une évaluation intégrée de l'environnement en Afrique</li> <li>• Renforcer la capacité des pays et des institutions africains de recueillir et d'accéder aux données, aux informations et aux connaissances sur l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le Réseau africain d'information sur l'environnement</li> <li>• Promouvoir l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs environnementaux clés pertinents pour les politiques, aux fins de l'évaluation intégrée de l'environnement</li> <li>• Élaborer un cadre ordinaire pour fournir une analyse intégrée des questions environnementales en Afrique</li> <li>• Désigner des centres d'excellence africains</li> <li>• Définir des modalités et promouvoir et appuyer des pratiques visant à combler le fossé entre la science et la politique.</li> <li>• Développer les capacités des pays et des organisations régionales et sous-régionales pour la mise au point de méthodes et techniques d'évaluation intégrée de l'environnement</li> <li>• Introduire et/ou renforcer l'utilisation d'outils économiques aux fins de la comptabilité environnementale dans les méthodes et produits d'évaluation intégrée de l'environnement</li> </ul>	PNUE, Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, Centre GRID-Arendal

## **2. Conventions relatives à l'environnement**

a) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et faciliter les efforts du continent africain pour parvenir à une vision commune sur la question des changements climatiques et pour qu'il parle d'une seule voix et en connaissance de cause aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</li> <li>• Parvenir à mieux coordonner et mettre en œuvre les mesures de lutte contre les changements climatiques dans la région et les sous-régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la position de négociation commune de l'Afrique en vue de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</li> <li>• Organiser diverses réunions préparatoires et consultatives</li> <li>• Mettre en œuvre un programme régional d'adaptation aux changements climatiques</li> <li>• Mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités</li> </ul>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, PNUE, Commission de l'Union africaine, CAPC, BAfD, NEPAD, secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), États membres
b) Convention sur la lutte contre la désertification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouer un rôle de sensibilisation à l'appui des mesures de lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les initiatives et les activités relatives à la désertification</li> </ul>	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, PNUE, Commission de l'Union africaine, NEPAD, secrétariat de la CMAE, États membres

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>	<i>Collaborateurs (liste indicative)</i>
c) Convention sur la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le processus de négociation en vue de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une position de négociation commune de l'Afrique en vue de la Conférence des Parties</li> <li>Adopter les principes directeurs relatifs à l'accès et au partage des avantages</li> </ul>	Convention sur la diversité biologique, PNUE, Commission de l'Union africaine, NEPAD, secrétariat de la CMAE, États membres
d) Conventions sur les produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les moyens techniques et institutionnels des pays africains dans le domaine de la gestion des produits chimiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le cadre africain proposé pour réduire les risques présentés par les produits chimiques sur les plans sanitaire et environnemental</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, PNUE, secrétariats des conventions
e) Convention de Nairobi et Convention d'Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser une approche plus intégrée de la mise en œuvre des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources marines, côtières et d'eau douce par les Parties contractantes aux Conventions de Nairobi et d'Abidjan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une approche écosystémique de la gestion des grands écosystèmes marins par les Parties contractantes appliquée dans le cadre de mesures déterminées</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, PNUE, secrétariat de la CMAE, États membres, secrétariats des conventions
f) Convention de Maputo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les États membres à ratifier la Convention de Maputo ou à y adhérer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le nombre de pays africains ayant ratifié la Convention de Maputo ou y ayant adhéré grâce à l'appui fourni par la Commission de l'Union africaine</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, PNUE, secrétariat de la CMAE, États membres
g) Convention de Bamako	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les États membres à ratifier la Convention de Bamako ou à y adhérer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le nombre de pays africains ayant ratifié la Convention de Bamako ou y ayant adhéré grâce à l'appui fourni par la Commission de l'Union africaine</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, PNUE, secrétariat de la CMAE, États membres

### **3. Renforcement des capacités (autres activités)**

Renforcement des capacités (autres activités)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir un appui et des orientations de politique générale en faveur des efforts de renforcement des capacités</li> <li>Doter les pays africains des moyens leur permettant de mettre en œuvre les conventions adoptées à Rio et au niveau régional</li> <li>Promouvoir l'éducation à l'environnement</li> <li>Faciliter la commémoration de la Journée africaine de l'environnement (Journée Wangari Maathai)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le Réseau africain d'information sur l'environnement en tant que structure régionale de diffusion des connaissances sur l'évaluation intégrée de l'environnement au titre du processus d'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique</li> </ul>	Agence de planification et de coordination du NEPAD, Commission de l'Union africaine, PNUE, CEA, secrétariat des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique, secrétariats des conventions, organisations internationales, organisations de la société civile
---	--	--	---

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Activités</i>	<i>Collaborateurs (liste indicative)</i>
Décisions de la CMAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer effectivement les décisions de la CMAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les décisions de la quinzième session de la CMAE, en collaboration avec les partenaires concernés</li> <li>• Suivre l'application des décisions et établir des rapports à ce sujet</li> </ul>	Secrétariat de la CMAE, Commission de l'Union africaine, PNUE, CEA, BAfD, Agence de planification et de coordination du NEPAD, communautés économiques régionales, secrétariats des conventions, organisations internationales, organisations de la société civile
Seizième session de la CMAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer la seizième session de la CMAE en temps opportun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprendre la préparation de fond (technique) de la seizième session de la CMAE</li> <li>• Prendre les dispositions logistiques voulues pour la préparation de la seizième session de la CMAE en collaboration avec le pays hôte</li> </ul>	Secrétariat de la CMAE, pays hôte, Bureau de la CMAE, Commission de l'Union africaine

#### **4. Mobilisation des ressources et partenariats**

Mobilisation des ressources et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des financements plus importants aux fins de la mise en œuvre des programmes phares régionaux en Afrique</li> <li>• Développer les partenariats stratégiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir des profils de donateurs, précisant notamment leurs priorités en matière de financement, les raisons motivant leurs décisions et les principaux points de contact</li> <li>• Établir un calendrier des réunions et manifestations des principaux donateurs et faire en sorte que les opérations de mobilisation des ressources correspondent à ces réunions et manifestations</li> <li>• Élaborer des propositions de projets de grande qualité</li> <li>• Officialiser les partenariats au moyen d'instruments tels que les mémorandums d'accord</li> <li>• Concevoir des programmes conjoints portant sur des domaines thématiques et projets avec les partenaires</li> </ul>	Commission de l'Union africaine, CEA, PNUE, BAfD
---	--	--	--